ANNEXE 3 - ATTESTATION DE DEMARRAGE DE L'ACTION



LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE TARN-ET-GARONNE

ATTESTATION DE DEMARRAGE DE L'ACTION 2026

A retourner dûment complétée à la remise du bilan intermédiaire au plus tard le 31 octobre 2026 par courriel à l'adresse suivante : secretariatconferencedesfinanceurs@tarnetgaronne.fr

Je soussigné (e) :		
Nom		
Prénom		
Fonction		
Organisme		
-		aisant l'objet d'une participation financière de la CNSA dans le n des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Tarn
est en cours de réalisa 2026. Dates précises de débi		tions prévues par la convention signée en date du
Début		
Fin prévue le		
Commune(s)		
Nombre de séances collectives		
Nombre de séances individuelles		
Observations éventue	lles (modifications o	de l'objet, de la période, du lieu)
Fait le	à	
Nom, Prénom et signature		Cachet de l'organisme

Les fausses déclarations sont sanctionnées par les articles 441-1 du code pénal